

## Aménagement d'épreuves (handicap, incapacité temporaire...)

### Notice explicative – session 2018

Les candidats aux examens, présentant un handicap ou une incapacité temporaire, peuvent effectuer une demande d'aménagements d'épreuves. À cet effet, ils doivent utiliser les formulaires à télécharger ci-dessous.

#### **Attention :**

- pour le cas où un candidat passe plusieurs examens différents **lors de la même année**, il doit compléter un dossier par examen présenté ;
- pour les cas de troubles des apprentissages, joindre obligatoirement au formulaire médical le dernier bilan orthophonique **normé** établi dans le cadre du suivi orthophonique habituel.

#### **Pour les candidats scolarisés**

---

Les formulaires complétés ([formulaire de demande](#) + [formulaire médical](#)) sont transmis au chef d'établissement qui complète la demande avec le [formulaire établissement](#).

Le chef d'établissement adresse l'ensemble de la demande constituée des 3 formulaires :

- à la MDPH du département de scolarisation, si les candidats sont déjà reconnus et suivis par la MDPH en tant que personnes handicapées, et/ou si les candidats sont en formation dans un établissement hors contrat ou ne relevant pas de l'Education nationale ;
- à la DSDEN du département de scolarisation, pour les autres candidats, y compris ceux qui sont en formation dans un établissement privé sous contrat.

Dans tous les cas, le chef d'établissement adresse simultanément une copie du [formulaire de demande](#) et du [formulaire établissement](#) à la Direction des Examens et Concours du Rectorat (DEC), cf. adresse ci-dessous.

#### **Pour les candidats non scolarisés**

---

Les formulaires complétés ([formulaire de demande](#) + [formulaire médical](#)) sont à adresser au Rectorat, à la Direction des Examens et Concours (DEC) qui en assure la transmission à la MDPH du département de résidence.

\* \* \*

Cette procédure ne concerne que les examens organisés par le Rectorat de l'Académie de Nantes. Pour les diplômes universitaires ou les examens organisés par d'autres ministères (Agriculture, Santé, Affaires Maritimes, Travail, Jeunesse et Sports, etc.) ou d'autres organismes (chambres des métiers, chambres de commerce, etc.), il convient de s'adresser aux services de ces différentes structures.

à établir et à signer par le candidat ou son représentant légal pour les candidats mineurs,  
et à transmettre (*voir bas de page*) au plus tard à la date de clôture des inscriptions à l'examen correspondant

M.  Mme NOM – PRENOM du candidat : .....

date de naissance : .....

Le candidat est reconnu et suivi par la MDPH

adresse : .....

en tant que personne handicapée  OUI  NON

code postal et ville : .....

Si oui, indiquer : le n° de département de la MDPH : .....

n° tél. : .....portable : .....

le n° de dossier MDPH : .....

email : .....

(MDPH : maison départementale des personnes handicapées)

*Représentant légal si le candidat est mineur*

NOM et PRENOM : .....

*Pour les candidats scolarisés*

établissement scolaire fréquenté : .....

classe : .....

Examen(s) présenté(s) : ....., pour cet (ces) examen(s), il s'agit d'une demande :  nouvelle  complémentaire

**AMENAGEMENT(S) DEMANDE(S) :**

Majoration du temps d'épreuve :  1/3 temps  1/4 temps  compensation du temps de sortie pour soins durant l'épreuve  
Pour les épreuves :  écrites et préparation écrite des épreuves orales et pratiques  orales  pratiques

Accessibilité des locaux (préciser : ascenseur, salle d'épreuves au rez-de-chaussée, etc...) :

Installation particulière de la salle d'épreuves (préciser : éclairage particulier, salle à faible effectif, toilettes au même étage)

Installation de matériel particulier (préciser : loupe, ordinateur du centre d'examen, clavier braille, etc...) :

Numérisation des sujets

Agrandissement des sujets :  A4 (Arial 16)  A4 (Arial 20)  A3 (Arial 17)

Sujet en braille :  intégral ou  abrégé

Intervention d'un secrétaire ; préciser pour quelles épreuves (écrites et préparation écrite des épreuves orales et pratiques - orales – pratiques) ; et la nature de son intervention :

lecture des énoncés ; épreuve(s) : .....

écriture sous la dictée du candidat ; épreuve(s) : .....

(Pour les candidats déjà suivis par la MDPH) assistance d'un spécialiste (préciser pour quelles épreuves : écrites et préparation écrite des épreuves orales et pratiques - orales – pratiques, et la nature de cette assistance) : .....

Passage des épreuves sur plusieurs sessions (préciser les modalités d'étalement des épreuves) :

Possibilité de conserver des notes, même inférieures à 10/20, sur 5 ans

Dictée aménagée pour le DNB uniquement

Dispositions particulières pour les épreuves de langues vivantes (BTS et baccalauréats général, technologique et professionnel)

➤ Adaptation ou dispense (si le règlement de l'examen le permet) :  évaluation orale  évaluation écrite

Autres .....

à ....., le .....

**Nom, prénom et signature du représentant légal** .....

**ou signature du candidat majeur :**

**Candidats scolarisés** : ce formulaire est à remettre au **Chef d'établissement**, avec le formulaire médical renseigné par le médecin traitant.

**Candidats individuels** : ce formulaire, accompagné du formulaire médical renseigné par le médecin traitant, est à adresser au **Rectorat de l'Académie de Nantes – DEC – 4, rue de la Houssinière – BP 72616- 44326 Nantes cedex 3**